

INFO-SIROP

Bulletin d'information de la
Fédération des producteurs acéricoles du Québec

VOL. 3, N° 1 - JANVIER 2016

UNE ANNÉE BIEN REMPLIE

L'année 2015 aura été fertile en évènements et en émotions de toutes sortes, comme s'il n'y avait pas que nous, producteurs, qui avaient décidé de fêter le 25^e anniversaire de l'entrée en vigueur de notre plan conjoint!

Le premier évènement, qui est venu de l'extérieur de nos troupes, fut la décision, au printemps 2015, du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de mandater un expert afin de mener une étude exhaustive sur l'industrie acéricole québécoise, que le ministre estimait alors en perte de vitesse. Un peu surpris de cette annonce, que nous estimions précipitée, nous avons fait contre mauvaise fortune bon cœur et avons profité de l'occasion pour nous lancer dans une vaste campagne d'information auprès des décideurs politiques du parti au pouvoir. Celle-ci a culminé par une rencontre d'une cinquantaine de députés lors d'un cocktail le 18 novembre dernier dans l'enceinte même de l'Assemblée nationale du Québec. Au cours de cette campagne, nous avons également déposé un mémoire dans lequel la Fédération exposait sa vision d'avenir de la production acéricole québécoise.

À l'automne, lors de notre tournée des régions, nous avons rencontré plus de 950 producteurs. Par la suite, pour favoriser davantage la vie démocratique et la réflexion au sein de notre organisation, nous avons organisé, le 4 novembre, une journée d'analyse des grands sujets soulevés par les producteurs à laquelle tous les délégués ont été convoqués. L'exercice a été tellement apprécié et s'est avéré si bénéfique pour la tenue de l'assemblée annuelle deux semaines plus tard, que nous pensons sérieusement répéter l'expérience lors des prochaines années.

Conclusion et sommet de la vitalité de notre organisation et de notre production, nous avons orchestré du 19 au 21 novembre d'abord notre assemblée annuelle le 19 et ensuite le Symposium international de l'érable les 20 et 21. Le traditionnel banquet de l'assemblée annuelle a été haut en couleur, notamment avec deux moments particulièrement émouvants : la remise du prix Hommage Gilles-Gauvreau à un pionnier de notre Fédération, Léo Blais et la

 **Fédération des producteurs
acéricoles du Québec**



**PAR SERGE BEAULIEU
PRÉSIDENT**

SOMMAIRE

Vol. 3, N^o 1 - Janvier 2016

Éditorial	1/
Actualités	2/
Mise en marché	5/
Administration	8/
Contingent	11/
Promotion	12/
Dossier	14/
En région	20/

RESPONSABLES DE LA RÉDACTION

Caroline Cyr
Paul Rouillard

COLLABORATEURS

Mathieu Audy
Sara Boivin-Chabot
Isabelle Lachance
Isabelle Lapointe
Corinne Laulhé
Danielle Pépin
David Tougas

CONCEPTION GRAPHIQUE

duval design communication

INFOGRAPHIE

TCN Studio

IMPRESSION

Transmag

L'INFO-SIROP est publié
quatre fois par année.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DU QUÉBEC

MAISON DE L'UPA

555, boul. Roland-Therrien, bureau 525
Longueuil (Québec) J4H 4G5
1 855 679-7021

www.fpaq.ca

UNE ANNÉE BIEN REMPLIE

SUITE DE LA PAGE 1.

diffusion en primeur de la vidéo célébrant le 25^e anniversaire du plan conjoint. Par la suite, le Symposium, où nous avons accueilli tout près de 400 participants, a permis à tous les membres de la filière acéricole de faire le point sur l'état de la situation de l'industrie et des perspectives d'avenir qui n'attendent qu'à être développées. Parallèlement à cette activité, le Salon Érable en ville a permis de faire connaître au grand public la vitalité et la diversité de l'industrie acéricole québécoise.

Bref, une année 2015 magnifiquement remplie. « La cerise sur le sundae » pour ce 25^e anniversaire de l'entrée en vigueur du plan conjoint serait l'acceptation, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de notre demande d'augmentation des contingents pour laquelle, au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours en attente.

Sur ce, bon début d'année 2016! 💧

ACTUALITÉS



Sylvain Labrecque, préfet de la MRC de l'Érable, Marc Simoneau, maire de Laurierville, Sylvie Roy, députée d'Arthabaska, Réjean Gingras, directeur général de Laurierville, Serge Beaulieu, président FPAQ, Ghislain Bolduc, député de Mégantic, Simon Trépanier, directeur général FPAQ

L'USINE-ENTREPÔT S'AGRANDIT

Le 11 décembre dernier avait lieu la cérémonie annonçant le début des travaux d'agrandissement de l'usine-entrepôt de la Fédération. Situé à Laurierville et propriété de la Fédération depuis 2012, le bâtiment actuel compte 235 000 pieds carrés et peut accueillir jusqu'à 80 millions de livres de sirop d'érable. Ce nouvel espace d'entreposage de 32 000 pieds carrés, représentant un investissement de 2 millions de dollars de la part des producteurs acéricoles du Québec, devrait être prêt pour recevoir ses premiers barils de sirop d'érable à la fin de la saison des sucres 2016. À terme, l'entrepôt aura d'une superficie totale de 267 000 pieds carrés et pourra contenir un maximum de 98 millions de livres de sirop d'érable, soit l'équivalent de 165 000 barils de 45 gallons. À ce jour, la réserve stratégique de sirop d'érable contient 62 millions de livres de sirop d'érable. 💧

DE LA CONTINUITÉ AU SEIN DE LA FÉDÉRATION

Serge Beaulieu, président de la Fédération depuis 2007, a été réélu lors de l'assemblée générale, pour un cinquième mandat. Les producteurs acéricoles pourront compter sur des administrateurs d'expérience pour la prochaine année, parce que tous les 12 ont été réélus dans leur région. ♦

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

Président	Serge Beaulieu
1 ^{er} vice-président	Marcel Larochelle - Beauce
2 ^e vice-président	Rolland Urbain - Lanaudière
1 ^{er} membre de l'exécutif	Claude Roy - Estrie
2 ^e membre de l'exécutif	Éric Bouchard - Mauricie
Administrateur	François Béliveau - Saint-Jean/Valleyfield
Administrateur	Normand Foisy - Outaouais/Laurentides
Administrateur	Alain Gauthier - Québec/Rive-Nord
Administrateur	Luc Goulet - Côte-du-Sud
Administrateur	David Hall - Saint-Hyacinthe
Administrateur	Sylvie Laliberté - Bas-Saint-Laurent/Gaspésie
Administrateur	Gérald Morin - Appalaches/Beauce/Lotbinière
Administrateur	Jean-Claude Turcotte - Centre-du-Québec



DES CHANGEMENTS AUX PROGRAMMES DE GESTION DES RISQUES

Le 9 décembre, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Pierre Paradis, annonçait des changements aux programmes de gestion des risques en lien avec les recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec. Il s'agit principalement de bonifications aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus (soutien aux secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre) incluant le soutien au secteur aquacole et des mesures spécifiques pour les entreprises.

- Agri-Québec : hausse de la contribution gouvernementale de 3 à 3,2 % et hausse supplémentaire à 4,2 % pour les entreprises dont les revenus sont inférieurs à 100 000 \$;
- Agri-Québec Plus : hausse du taux de couverture de 80 à 85 %;
- Aide à l'investissement pour toutes les entreprises agricoles : remboursement d'intérêts (maximum 20 000 \$) sur un prêt maximal de 150 000 \$ pour une période de 5 ans (conditionnel à un diagnostic de l'entreprise et à la présentation d'un plan d'affaires).

Pour plus de détails, communiquez avec un bureau régional de la Financière agricole du Québec ou visitez le fadq.qc.ca. ♦

UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION TRÈS APPRÉCIÉE

En 2015, la Fédération a tenté l'expérience de tenir une journée préparatoire à l'assemblée générale annuelle. Tous les délégués et une vingtaine de substituts y étaient conviés.

L'objectif principal de cette journée était d'approfondir davantage les discussions et les réflexions sur les grands sujets soulevés par les producteurs lors de la tournée d'automne et soumis pour étude à l'assemblée annuelle de la Fédération. À l'écoute des commentaires des participants (en fait, 93 % délégués étaient présents) et au regard du déroulement de l'assemblée annuelle deux semaines plus tard, on peut dire « opération réussie ».

Les participants ont particulièrement apprécié le travail en atelier et l'analyse en profondeur des trois sujets qui leur avaient été soumis. Ils disaient ne pas posséder suffisamment de temps pour discussion lorsque les sujets étaient directement apportés en assemblée annuelle, et certains en manifestaient d'ailleurs une certaine frustration. Les trois sujets discutés étaient :

- le projet d'augmentation de 0,02 \$/livre du prélevé au fonds de promotion, recherche et développements des marchés;
- la gestion des sirops VR5;
- les critères d'allocation des nouveaux contingents.

Lorsque ces sujets ont été présentés en assemblée annuelle, les discussions officielles ont été très sereines et ont notamment permis de tenir celles-ci à l'intérieur d'une seule journée. Bref, une expérience sans doute à répéter lors des prochaines années. ♦

UN MÉMOIRE DÉPOSÉ À FLORENT GAGNÉ

Dans le cadre de l'étude exhaustive de la situation de l'industrie acéricole du Québec, la Fédération a déposé le 6 octobre dernier à monsieur Florent Gagné, responsable de l'étude, un mémoire intitulé « Entretenir et développer le leadership acéricole québécois ». Ce mémoire trace d'abord un portrait du secteur acéricole québécois, rappelle les piliers de son succès et présente en dernier lieu des recommandations pour grandir et prospérer au 21^e siècle. Ce document peut être consulté sur le site fpaq.ca, dans la section Documentation.

ENGAGEMENTS DE LA FÉDÉRATION

ENGAGEMENT 1

Maintenir les investissements des producteurs dans la recherche et le développement de nouveaux produits, l'ouverture de nouveaux marchés étrangers et le développement du marché industriel.

ENGAGEMENT 2

Développer, de concert avec l'industrie, des initiatives de mise en marché pour relever le niveau de connaissance et de confiance des consommateurs. Concrètement, ceci s'articule par :

- Le développement de pastilles de goût.
- La mise en place d'une appellation d'origine contrôlée.
- La promotion de la production biologique.
- La création d'une certification pour la vente de produits de niche au sein d'un réseau d'épicerie fines sur une base pilote.

ENGAGEMENT 3

Revampier et bonifier le plan de communication corporative de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec et mieux diffuser l'information spécifiquement vers les entreprises de petite taille.

ENGAGEMENT 4

Faire la promotion des ressources-conseils supportées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec auprès des membres de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec avec une emphase sur la relève et les nouvelles érablières.

ENGAGEMENT 5

Lancer un programme de sensibilisation auprès des membres pour les encourager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

ENGAGEMENT 6

Supporter les démarches afin d'inscrire les pratiques acéricoles au patrimoine culturel immatériel québécois. ♦

MISE EN MARCHÉ



LA LUMIÈRE SUR LES BARILS ENDOMMAGÉS

La Fédération et les acheteurs autorisés manutentionnent plus de 200 000 barils de sirop d'érable annuellement. Les barils sont déplacés à plusieurs reprises durant une année récolte, selon les étapes suivantes :

- réception à l'entrepôt (de l'acheteur autorisé ou de la Fédération);
- déplacement à l'entrepôt pour classement;
- le cas échéant, transport de l'entrepôt de l'acheteur autorisé vers l'entrepôt de la Fédération (transfert);
- déplacement à l'entrepôt lors de la vente ou de la pasteurisation;
- retour des barils vides aux producteurs.

L'ensemble des étapes énumérées précédemment nécessite une saisie du baril avec des pinces de chariot élévateur. Bien qu'elles soient généralement protégées

ou recouvertes d'un matériel non métallique (ex. Teflon, caoutchouc), il n'en demeure pas moins que la manutention peut endommager l'extérieur des barils. Dans la grande majorité des cas, de nature superficielle (égratignures, bosses légères, etc.) ces dommages n'affectent pas l'utilisation et les performances (ex. : maintien de la qualité du sirop) de ceux-ci.

D'autre part, la politique des barils endommagés de la Fédération prévoit le remboursement de la valeur amortie des barils, selon leur âge, dans l'éventualité où ces derniers sont rendus inutilisables, à la suite d'une problématique de manutention, lorsque ceux-ci sont sous la responsabilité de la Fédération. Lorsque les barils sont endommagés chez un acheteur autorisé, il est du ressort du producteur de contacter son acheteur pour demander un dédommagement s'il le juge nécessaire. ♦

ALLOCATION DE NOUVEAUX CONTINGENTS

Le 17 décembre 2015, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec n'ayant toujours pas rendu de décision à la demande déposée par la Fédération le 4 avril 2015, les membres du conseil d'administration ont unanimement décidé de reporter à la saison 2017 toute allocation supplémentaire de contingent pour les volets relève, démarrage et agrandissement. La demande est cependant passée de 500 000 entailles supplémentaires à 2,5 millions.

Il est à noter que le volet croissance continue de s'appliquer pour la saison 2016.



AUGMENTATION DE LA RETENUE POUR LES BARILS EN ACIER GALVANISÉ

Comme prévu à la convention de mise en marché 2015-2016, le montant de la retenue pour le sirop d'érable livré dans un baril en acier galvanisé passera à 0,05 \$/lb pour l'année récolte 2016. Celle-ci s'élevait à 0,03 \$/lb en 2015. Il est important de rappeler que cette retenue est intégralement réutilisée par la Fédération pour bonifier la prime offerte sur le sirop livré dans des barils en acier inoxydable. ♦

PRIX DU SIROP D'ÉRABLE EN VRAC POUR LES ACHETEURS EN 2016

La négociation a porté ses fruits : après quelques mois de travail et d'échange, la Fédération et le Conseil de l'industrie de l'érable (CIE) se sont entendus sur le prix du sirop d'érable en vrac pour la prochaine année de commercialisation qui débutera le 28 février prochain. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec n'aura donc pas à arbitrer la Convention pour 2016, ce qui est une bonne nouvelle pour l'industrie. Une demande d'homologation de cette entente a d'ailleurs été déposée à la Régie.

CATÉGORIE	PRIX
AA	2,95 \$
A	2,95 \$
B	2,93 \$
C	2,82 \$
D	2,55 \$
NC	1,80 \$

IMPACTS DE L'UTILISATION DES TYPES DE BARILS ET DE LEUR CONDITION SUR LE PRIX DU SIROP POUR 2015 ET 2016

TYPE DE BARIL	CONDITION	IMPACT SUR LE PRIX DU SIROP	
		2015	2016
Acier inox	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme au devis du Centre ACER • Non conforme au devis du Centre ACER 	Baril conforme et non conforme accepté si en bonne condition et majoration de 2 ¢/lb ou plus pour les classes AA, A, B, C, D si le baril appartient au producteur	
Acier galvanisé	Bonne	Baril accepté et diminution du prix de 3 ¢/lb si le baril appartient au producteur	Baril accepté et diminution du prix de 5 ¢/lb si le baril appartient au producteur
Acier galvanisé	Détérioré	Même impact que pour le baril en bonne condition, mais baril non retourné au producteur et détruit.	
Plastique	<ul style="list-style-type: none"> • Avec sac à l'intérieur • Sans sac à l'intérieur 	Baril accepté si bonne condition avec aucun impact	
Usage unique	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} usage et de grade alimentaire • 1^{er} usage sans grade alimentaire • 2^e usage et plus 	Baril accepté si bonne condition, mais ne sera pas retourné au producteur et sera détruit	



VENTE AU DÉTAIL PAR INTERMÉDIAIRE

Dans le numéro de novembre 2015, un article présentait les lignes directrices définissant avec le plus de précisions possible le concept de vente directe au consommateur.

Dans ce numéro, nous présentons maintenant les lignes directrices définissant le mieux possible le concept de vente au détail par intermédiaire. Encore une fois, ce document a été élaboré par une équipe du personnel de la Fédération en collaboration avec notre conseiller juridique. Nous invitons les producteurs à en prendre connaissance avec attention. Il est également disponible sur le site fpaq.ca, dans la section Producteurs.

- 1.** Elle vise l'eau d'érable, le sirop d'érable et tous les produits dérivés de l'érable faits par un producteur acéricole à partir de son érablière et qui ont été emballés par ce producteur dans ses installations.
- 2.** Par producteur acéricole, on entend le producteur lui-même, sa famille immédiate, un actionnaire ou sociétaire, s'il y a lieu, et les salariés du producteur.
- 3.** Elle doit être faite dans un contenant de cinq (5) litres ou kilogrammes et moins.
- 4.** Elle vise toute vente ou distribution en petits contenants faite à une entreprise ou société de même que toute vente ou distribution faite à une personne qui ne serait pas pour sa consommation personnelle.
- 5.** Elle inclut notamment, mais non limitativement, les exemples suivants parmi les cas les plus courants : revente ou distribution par son acquéreur (épicerie, dépanneur, marché, boutique, détaillant, grossiste, levée de fonds, sur les lieux du travail); transformation ou utilisation par un commerce (restaurant, pâtisserie, boulangerie, boucherie, hôtellerie, cafétéria, cabane à sucre commerciale autre que la propre entreprise du producteur); cadeau à des employés ou des clients d'une entreprise; vente à une communauté, à un organisme ou une organisation, ou encore à une institution (école, hôpital, municipalité, CHSLD).
- 6.** La consignation, la mise en vente dans un local commercial administré par un tiers ou la location d'un espace à l'intérieur d'un local commercial administré par un tiers, telle qu'une section ou tablette d'épicerie, sont considérées comme des ventes au détail par intermédiaire.
- 7.** Elle inclut également, même en l'absence de rémunération ou de profit, les échanges de service, les dons corporatifs et ce qui est distribué aux fins promotionnelles.
- 8.** Un acheteur autorisé de sirop d'érable en barils n'est pas considéré comme un intermédiaire ou un détaillant et ne peut recevoir de sirop d'érable dans des contenants de moins de cinq (5) litres ou kilogrammes en provenance d'un producteur s'il a convenu avec ce dernier d'une entente d'embouteillage dans le but de contourner les règles de mise en marché. ◆

ADMINISTRATION



FICHE D'ENREGISTREMENT : UN DOCUMENT ESSENTIEL

La fiche d'enregistrement, envoyée en novembre, est un document essentiel pour le traitement du paiement du 15 mars, la participation au programme de paiements anticipés (PPA) 2016 et pour le classement du sirop à partir du 1^{er} mars.

Elle permet également aux producteurs de transférer une partie de leur production hors contingent vers leur production intracontingent de l'année, et ce, jusqu'à un maximum de 20 % de leur contingent de l'année.

Pour ce faire, le producteur doit compléter la section 7 de la fiche d'enregistrement qui leur a été envoyée en novembre dernier et la faire parvenir à la Fédération avant le 28 février 2016. Sans cette autorisation de la part du producteur, la Fédération ne peut transférer du hors-contingent d'un producteur. ♦

AUTORISATION POUR COMMUNIQUER PAR COURRIEL

Dans un effort de modernisation et de communication accrue avec les productions, la Fédération désire passer à l'ère électronique. Pour ce faire, dans l'espace prévu à cet effet sur la fiche d'enregistrement, les producteurs doivent inscrire leur adresse courriel et cocher la case autorisant la Fédération à communiquer eux par le biais de ce moyen. Information plus rapide et plus fréquente, réduction des coûts et diminution de l'utilisation de papier sont quelques avantages de ce passage à l'ère 2.0.

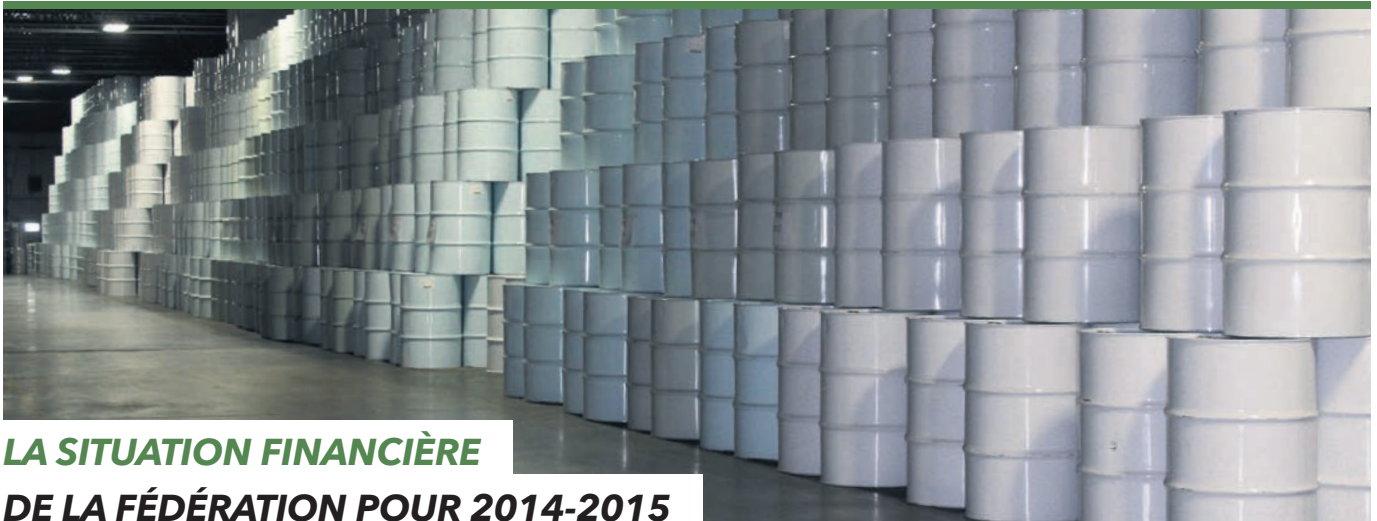
Pour toute demande d'information sur la fiche d'enregistrement, veuillez communiquer avec le Service aux producteurs de la Fédération au 1 855 679-7021 ou 450 679-7021. ♦

AVANCE COMPLÉMENTAIRE VERSÉE EN DÉCEMBRE 2015

Compte tenu des prévisions de ventes sur la récolte 2015, les administrateurs de la Fédération ont autorisé le versement d'une seconde tranche de l'avance au classement (avance complémentaire) portant les avances cumulées à 89 % de la valeur du sirop typique livré à l'intérieur du contingent. L'avance sur la valeur de la prime biologique est, quant à elle, de 98 %.

Il est à noter qu'aucune avance n'est faite sur la valeur du sirop industriel.

Ces prévisions considèrent les ventes de sirop qui seront enregistrées jusqu'à la fin de l'année de commercialisation, soit le 28 février 2016. ♦



LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FÉDÉRATION POUR 2014-2015

La société de comptables professionnels agréés Blain, Joyal, Charbonneau a procédé à l'audit des états financiers de la Fédération pour l'année financière débutant le 1er août 2014 et se terminant le 31 juillet 2015. Ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Fédération ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie.

Les états financiers 2014-2015 de la Fédération, dans leur intégralité, sont en ligne sur fpaq.ca, dans la section Documentation. ♦

Évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé le 31 juillet 2015

2015

	FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT	FONDS DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS	FONDS DES DOMMAGES LIQUIDÉS ET PÉNALITÉS	FONDS DE GESTION DES SURPLUS	FONDS DE L'AGENCE DE VENTE	TOTAL
SOLDE AU DÉBUT	4 475 699 \$	3 206 905 \$	5 126 747 \$	- \$	33 675 616 \$	1 630 043 \$	48 115 010 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(94 476) \$	83 916 \$	(100 027) \$	25 631 \$	2 092 085 \$	372 566 \$	2 379 695 \$
Virements interfonds	- \$	- \$	85 976 \$	- \$	(85 976) \$	- \$	- \$
SOLDE À LA FIN	4 381 223 \$	3 290 821 \$	5 112 696 \$	25 631 \$	35 681 725 \$	2 002 609 \$	50 494 705 \$

2014

	FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT	FONDS DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS	FONDS DES DOMMAGES LIQUIDÉS ET PÉNALITÉS	FONDS DE GESTION DES SURPLUS	FONDS DE L'AGENCE DE VENTE	TOTAL
SOLDE AU DÉBUT	6 740 380 \$	3 058 360 \$	5 070 972 \$	(98 863) \$	32 492 410 \$	1 630 043 \$	48 893 302 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	394 155 \$	148 545 \$	55 775 \$	(556 051) \$	1 183 206 \$	(2 003 922) \$	(778 292) \$
Virements interfonds	(2 658 836) \$	- \$	- \$	654 914 \$	- \$	2 003 922 \$	- \$
SOLDE À LA FIN	4 475 699 \$	3 206 905 \$	5 126 747 \$	- \$	33 675 616 \$	1 630 043 \$	48 115 010 \$

OÙ VA LE 0,12 \$/LIVRE DES PRODUCTEURS?

Fonds de développement des marchés Fonds dédié aux activités de promotion et de développements des marchés au Québec et à l'étranger. Ce fonds est également dédié au travail des comités de promotion, mise en marché et certification. Ce fonds inclut également les contributions versées au Centre ACER.	0,0475 \$*
Fonds de gestion des surplus Fonds dédié à la gestion des inventaires de sirop d'érable.	0,04 \$
Fonds d'administration du plan conjoint Fonds dédié à l'administration courante de la Fédération et des syndicats acéricoles régionaux. La contribution de la Fédération à la Confédération de l'UPA provient de ce fonds.	0,025 \$
Fonds de contrôle de la qualité Fonds dédié au classement et à l'inspection du sirop d'érable en vrac.	0,0075 \$
	0,12 \$/livre

* Le prélevé du Fonds de développement des marchés pourrait être appelé à augmenter, à la suite d'une résolution adoptée à l'AGA 2015. La Fédération informera les producteurs avant que cette augmentation soit appliquée.

DEUX OPTIONS DE PAIEMENT POSSIBLES POUR LES PRODUCTEURS

La Fédération distingue deux grandes catégories de sirop d'érable pour le paiement aux producteurs acéricoles qui livrent du sirop d'érable en vrac : le sirop d'érable typique et le sirop d'érable industriel.

SIROP D'ÉRABLE INDUSTRIEL

Le sirop d'érable de type industriel est payé le 15 mars de l'année suivant la récolte, au prorata des ventes effectuées durant l'année écoulée.

SIROP D'ÉRABLE TYPIQUE

Le sirop d'érable typique peut être payé selon d'un des deux modes de paiement offerts aux producteurs.

1. Le premier mode de paiement

prévoit une avance financière à la livraison du sirop d'érable qui est progressivement remboursée au fur et à mesure des versements périodiques effectués aux producteurs acéricoles en cours d'année. Les producteurs acéricoles choisissant ce mode de paiement peuvent également bénéficier, s'ils le désirent, d'un programme d'avance à l'entaille.

2. Le second mode de paiement

s'effectue par versements périodiques aux producteurs acéricoles en fonction des ventes réalisées en cours d'année.

1^{er} mode de paiement

Je participe aux paiements anticipés Formulaire à remplir
Au début de la récolte Avance à l'entaille : jusqu'à 1,25 \$ par entaille (optionnelle)
Quelques jours après le classement Avance au classement : 75 % de la valeur du sirop classé et inspecté (sauf NC et VR5) (moins l'avance à l'entaille, s'il y a lieu)
Début décembre Avance complémentaire : jusqu'à 90 % de la valeur du sirop livré selon les ventes estimées
15 mars Paiement complémentaire selon les ventes réalisées
15 mars (années suivantes) le solde (s'il y a lieu) sera payé au prorata du sirop vendu

Second mode de paiement

Je ne participe aux paiements anticipés Aucun formulaire à remplir
15 juillet Paiement en fonction des ventes réalisées
15 novembre Paiement en fonction des ventes réalisées
15 mars Paiement en fonction des ventes réalisées
15 mars (années suivantes) Le solde (s'il y a lieu) sera payé au prorata du sirop vendu

CONTINGENT



INSPECTIONS SUR L'UTILISATION DE FORMALDÉHYDE EN ÉRABLIÈRES

Au cours du printemps 2016, la Fédération mènera à nouveau des inspections pour s'assurer du respect du Règlement des producteurs acéricoles sur le formaldéhyde.

Pour ce faire, des inspecteurs mandatés par la Fédération et autorisés en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche se déplaceront dans des centaines d'érablières de différentes régions du Québec. Ces inspecteurs vérifieront d'une part l'absence de comprimés de paraformaldéhyde dans les entailles et prendront également des échantillons de bois d'entailles et de bois vierge sur quelques érables de chaque producteur vérifié. Les échantillons de bois scellés et identifiés au numéro du producteur inspecté seront ensuite transmis au Centre ACER afin que des analyses en laboratoire confirment que leur teneur en formaldéhyde ne dépasse pas la concentration naturellement observée dans l'érable.

Comme tout producteur doit le savoir, le Règlement prévoit l'interdiction de possession et d'utilisation de formaldéhyde sous toutes ses formes sur les lieux de production. En cas de contravention, c'est toute la récolte du producteur concerné qui est alors classée non conforme (NC) et payée en fonction des ventes du pool industriel. De fait, avec les pourcentages de paiement observés pour le pool industriel au cours des récentes récoltes, cela revient en une absence quasi complète de revenus dans l'année, ce qui occasionne de très lourdes conséquences pour toute entreprise en infraction.

Dès lors, la Fédération incite à nouveau tout producteur acéricole à la plus grande vigilance lors de l'entailage

de ses érables afin d'éviter l'utilisation de produits illégitimes ou de provenances douteuses. Ainsi, outre l'alcool de grade alimentaire, tel qu'on peut se le procurer à la SAQ, il n'existe présentement aucun produit homologué spécifiquement pour l'assainissement des entailles. En effet, bien que l'alcool ADQ-2J et l'alcool isopropylique soient des produits couramment utilisés en érablière pour la désinfection des chalumeaux et des tubulures, ils ne sont pas destinés à se retrouver dans l'entaille.

De plus, la Fédération tient à mettre en garde tout producteur acéricole à l'égard de vendeurs itinérants ou œuvrant sur Internet qui proposent des produits aux supposées propriétés miraculeuses. Certains producteurs ont appris à leurs dépens que ces solutions contiennent bien souvent du formaldéhyde, malgré les prétentions parfois contraires de leurs revendeurs. L'achat de produits assainissants homologués pour l'acériculture ne devrait se faire que chez un détaillant acéricole reconnu ayant pignon sur rue.

Dans ce contexte et pour éviter toute mauvaise surprise, la Fédération recommande tout simplement de ne rien utiliser ou vaporiser dans l'entaille.

En terminant, la Fédération encourage toute personne croyant détenir de l'information pertinente au sujet du formaldéhyde ou de toutes autres pratiques discutables à entrer en communication directement avec Mathieu Audy, du service de la réglementation, au 1 855 679-7021, poste 8267, pour un échange en toute confidentialité. 💧

PROMOTION



L'ÉRABLE FAIT ROULER LES CYCLISTES

Karol-Ann Canuel
Championne canadienne du contre-la-montre sur route, Karol-Ann Canuel détient également le titre mondial du contre-la-montre par équipe en 2014 et 2015. En 2016, elle se joindra à la formation néerlandaise Boels-Dolmans.

Trois cyclistes québécois parmi les espoirs de médailles aux JO de Rio soutenus par Les Produits d'érable du Québec

Les Produits d'érable du Québec continuent le développement des cyclistes, toutes catégories et disciplines confondues, en lançant le programme En route vers Rio avec les Produits d'érable du Québec.

Les trois cyclistes qui seront soutenus dans le cadre de ce programme - Karol-Ann Canuel, Rémi Pelletier-Roy et Raphaël Gagné - comptent parmi les espoirs de médailles québécoises aux Jeux olympiques de Rio qui se tiendront du 5 au 21 août 2016.

Dans le cadre du Programme En route vers Rio avec les Produits d'érable du Québec, les athlètes pourront bénéficier d'un encadrement nutritionnel donné par une nutritionniste de l'équipe Vivaï ainsi que des produits d'érable à intégrer à leur régime alimentaire.

Source d'énergie 100 % naturelle, le sirop d'érable fournit des glucides simples qui se métabolisent facilement en glucose et agissent comme carburant durant l'exercice. Du fait qu'il n'est pas un aliment transformé, il contient des vitamines et des minéraux reconnus pour favoriser la récupération musculaire, dont du manganèse, de la riboflavine, du zinc et du potassium. C'est un ingrédient idéal pour faire le plein d'énergie et de nutriments avant, pendant et après les entraînements d'endurance. ♦



Raphaël Gagné

Champion canadien de cyclocross, Raphaël Gagné vient de terminer une saison de rêve, après avoir remporté le titre des Jeux panaméricains, le titre canadien



Rémi Pelletier-Roy

Rémi Pelletier-Roy est le meilleur cycliste d'endurance sur piste du Canada. En janvier 2015, il a remporté le titre de champion national de l'omnium qui a eu lieu au nouveau Vélodrome de Milton. En septembre 2014, il a remporté le bronze à l'omnium des Championnats panaméricains. En 2014, il a gagné la médaille de bronze en cyclisme sur piste aux Jeux du Commonwealth à Glasgow.

NOUVELLE INITIATIVE WEB AU ROYAUME-UNI

Depuis juillet 2015, les Produits d'érable du Québec sont présents sur le site Web le plus populaire du Royaume-Uni destiné aux grands chefs : The Staff Canteen. Grande source d'inspiration, ce site de réseautage se veut un répertoire dans lequel des informations diverses sont publiées : recettes, articles de fond, fournisseurs, professionnels de l'industrie et plus encore.

À ce jour, 17 recettes à l'érable et sept articles de fond ont été publiés dans le but de faire connaître aux chefs britanniques toutes les facettes de l'érable. Le lien vers le site welovemaple.co.uk est aussi affiché.

Des bandeaux publicitaires ont complété cette offensive dont un qui dirigeait les internautes vers le lien de la vidéo « The Taste Test » qui allie le goût unique de l'érable à l'humour britannique. 🍷



DOSSIER



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2015

Lors de l'assemblée générale du 19 novembre dernier, réunissant près de 300 personnes, dont 115 délégués, au Centre des congrès de Québec, Serge Beaulieu a été réélu à la présidence pour un cinquième mandat de deux ans. Félicitations! Les délégués ont également adopté les huit résolutions suivantes :

Résolution 1 CONTRIBUTION AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

- D'augmenter de 2 ¢/livre le prélevé de la contribution spéciale aux fins de développement des marchés, le faisant passer de 4,75 ¢/livre à 6,75 ¢/livre.

Résolution 2 GESTION DES SIROPS VR5

À la Fédération des producteurs acéricoles du Québec :

- D'appuyer activement le Centre Acer dans la poursuite et la finalisation de ces recherches;
- De procéder régulièrement, par le biais de l'Info-Sirop à une vulgarisation des résultats de ces recherches;
- D'établir dès le classement initial deux catégories de sirop bourgeon;
 - » Un bourgeon léger, qui bénéficierait d'une nouvelle catégorie de défaut de saveur (ex. VR7);
 - » Un bourgeon fort, qui demeurerait dans la catégorie VR5 (ou NC dans les cas extrêmes);
- Le sirop de cette nouvelle catégorie (bourgeon léger) pourrait être

utilisé à des fins non industrielles si les acheteurs fournissent les procédés utilisés pour garantir la qualité des produits finaux faits à partir de ce type de sirop;

- Les procédés utilisés devront être préalablement autorisés conjointement avec les acheteurs.

Au Centre ACER :

- De poursuivre ses travaux de recherche pour le développement d'un outil simple, efficace et fiable permettant la détection de la sève ou du sirop d'érable type VR5 à la ferme;
- De poursuivre ses travaux de recherche pour le développement de méthodes efficaces et fiables de reconditionnement du sirop VR5 en meilleure catégorie;
- De procéder régulièrement à des mises à jour de l'avancement de ses travaux avec les administrateurs de la Fédération.

Résolution 3 ALLOCATIONS DE CONTINGENTS SUPPLÉMENTAIRES

- De faire toutes les démarches, pressions et alliances nécessaires

afin que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec rende finalement une décision positive dans les deux demandes d'allocations supplémentaires de contingent qui lui ont été déposées cette année par la Fédération;

- Que les critères servant à déterminer l'allocation supplémentaire de contingents soient les suivants :
 - » Croissance des trois années antérieures et prévisions de croissance pour les années suivantes;
 - » Niveau d'inventaire requis de la réserve stratégique selon les types de sirop (régulier, biologique, industriel);
 - » Résultat net de la prochaine année des volets croissance/réduction;
 - » Croissance prévue du PIB américain;
 - » Variation du taux de change du dollar canadien avec les principales autres monnaies;
 - » Augmentation de la productivité des érablières.
- De vérifier la possibilité légale et d'enclencher le processus d'attribution d'entailles supplémentaires à

partir du 22 novembre 2015 de façon à être prêt lorsque la Régie rendra sa décision;

- De réitérer à la Régie notre demande voulant que le conseil d'administration de la Fédération puisse déterminer lui-même à l'avenir la nécessité d'allouer de nouvelles entailles et selon quelle importance.

Résolution 5 FINANCEMENT DE LA RÉSERVE STRATÉGIQUE

- De poursuivre les démarches en vue d'obtenir des deux paliers de gouvernement l'accès au programme Agri-risques ou tout autre programme similaire permettant le remboursement aux producteurs des intérêts qu'ils devront payer à partir de mars 2016;
- De commencer des pourparlers avec le gouvernement du Québec afin qu'il devienne un partenaire associé au soutien pour la vente des sirops de la réserve stratégique.

Résolution 6 ALLOCATIONS D'ENTAILLES SUR LES TERRES PUBLIQUES

- De rencontrer le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de s'entendre sur le prochain programme d'attribution de nouveaux contingents en 2016 et en 2017, afin que les allocations de contingents en terres publiques se fassent selon les mêmes règles et exigences qu'en terres privées (plan d'affaires, contour GPS, formation, etc.).

Résolution 7 RÉCUPÉRATION DES TUBULURES REMPLACÉES

- D'établir un code de protocole pour le ramassage des tubes selon des normes d'efficacité;
- De rencontrer les Régies de gestion des matières résiduelles, Recyc-Québec et les autres organismes des lieux de dépôts pour permettre la récupération des tubes, et ce, à la grandeur du Québec.

Résolution 8 ATTESTATION DE FORMATION SUR L'ABATTAGE MANUEL DES ARBRES

À la Fédération des producteurs acéricoles du Québec :

- De faire des pressions auprès de la CSST pour qu'elle garde une liste à jour des travailleurs ayant suivi la formation et qu'elle enlève l'obligation d'avoir en main une attestation;
- De travailler pour que le diplôme émis par le formateur lui-même soit reconnu et suffisant pour démontrer la réussite de la formation.

À l'UPA :

- De faire les représentations nécessaires auprès de la CSST en vue :
 - » D'augmenter le nombre de formateurs accrédités;
 - » D'alléger les modalités d'accès pour les nouveaux formateurs;
 - » D'augmenter la qualité des cours;
 - » Et d'en diminuer les coûts.

Résolution 10 PATRIMOINE CULTUREL

- Qu'elle soutienne la demande entreprise par le Conseil québécois du patrimoine vivant à l'effet de proposer « le temps des sucres et la production acéricole » pour désignation comme élément du patrimoine immatériel du Québec par la ministre de la Culture. ♦



BANQUET SOUS LE SIGNE DE L'ÉMOTION

Le banquet annuel de la Fédération soulignait cette année le 25^e anniversaire du plan conjoint et l'ouverture du Symposium international de l'érable. Les 325 convives se sont régalés de plats à base d'érable, dont des médaillons de porc exceptionnels, en écoutant les discours des invités et en assistant à la remise du prix hommage Gilles-Gauvreau.

Marcel Groleau, président de l'UPA, a parlé du gros bon sens dans la mise en place des outils de commercialisation collective et de son rôle dans le développement et la modernisation de l'industrie acéricole. Serge Beaulieu a rappelé l'histoire du plan conjoint. François Roberge, acériculteur, PDG des boutiques La Vie en Rose et président d'honneur du Symposium, nous a parlé de son amour pour la production acéricole et Daniel Vézina, chef propriétaire des restaurants Laurie Raphaël, ambassadeur de la chaîne Zeste et porte-parole du Salon Érable en ville, a souligné les qualités uniques qui font du sirop d'érable un incontournable dans ses cuisines et de sa passion pour les produits d'ici.

Pour souligner ce 25^e anniversaire et rendre hommage aux producteurs québécois et aux bâtisseurs d'ici, une vidéo, réalisée pour l'occasion, a été présentée à la fin du banquet. La salle s'est levée pour une ovation nourrie. Cette vidéo a également été présentée au Congrès général de l'UPA le 2 décembre dernier, où elle a été reçue de la même façon. Elle peut être visionnée sur le site fpaq.ca, sous l'onglet Documentation dans la section Vidéos. ♦



PRIX HOMMAGE GILLES-GAUVREAU

Créé en 2012 pour souligner l'engagement et la contribution exceptionnelle d'un producteur ou d'une productrice à la vie syndicale acéricole, le prix hommage Gilles-Gauvreau a été remis cette année à Léo Blais.

M. Blais a été de tous les grands chantiers de la Fédération des producteurs acéricoles depuis les années 70. Producteur de l'Estrie impliqué à la fois dans le syndicalisme agricole et dans les commissions scolaires, M. Blais a consacré énormément de temps et d'énergie à défendre les producteurs dans toute une variété de dossiers : prêts publics pour l'acquisition des fermes, membre fondateur de la coopérative de l'Estrie, financement fédéral des productions horticole et acéricole, défense des producteurs fournisseurs de Steinberg, dossier du formaldéhyde, gestion des érablières sur les lots publics, et bien sûr mise en place du plan conjoint.

Léo Blais a été instigateur de la première banque de sirop en 1988 et le 7 septembre 1989, il déposait, en compagnie de neuf autres signataires, dont Gilles Gauvreau, la demande du plan conjoint des producteurs acéricole auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Le reste fait partie de l'histoire.

Président du Syndicat acéricole de l'Estrie et membre du conseil d'administration de la Fédération de 1989 à 1994, membre du conseil exécutif de 1992 à 1994, M. Blais a toujours eu à cœur la défense des intérêts collectifs des producteurs. Au centre de son action, on constate une préoccupation constante pour le développement des régions, pour la viabilité financière des petits producteurs, pour le maintien de la diversité des entreprises et pour la modernisation du secteur. Ses méthodes ont bousculé les plus grands, mais les résultats parlent d'eux-mêmes.

Serge Beaulieu, président de la Fédération, a souligné le travail exceptionnel et la détermination de M. Blais, rappelant sa participation à certains événements qui ont permis l'avancement de dossiers délicats et la création du plan conjoint. Jonathan Blais, fils du récipiendaire, a parlé avec éloquence des valeurs de son père et de l'importance que celui-ci a toujours donnée aux actions collectives afin de construire un avenir meilleur pour les producteurs. ♦



SALON ÉRABLE EN VILLE - UNE BELLE REPRÉSENTATION DE L'INDUSTRIE

En parallèle du Symposium se tenait le Salon Érable en ville, qui réunissait une cinquantaine d'exposants : équipementiers, producteurs, centre de recherche et transformateurs. Les participants au Symposium, incluant les producteurs, ont été agréablement surpris de découvrir toute la variété de produits de haute qualité basés sur la sève d'érable. Lors de cette première édition, il y a eu 2 500 entrées.

La variété et la qualité des exposants présents ont su retenir l'attention des visiteurs et la plupart d'entre eux sont repartis en ayant fait plusieurs achats - allant du simple pot de beurre d'érable au concentrateur. Les exposants et les participants au Symposium sont très satisfaits du Salon Érable en ville. Nous n'avons pas pu sonder les citadins venus au Salon, mais les commentaires obtenus par les membres de la Fédération étaient enthousiastes.

Des photos de l'événement sont disponibles sur le site erablenville.ca.





SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE L'ÉRABLE : UN FRANC SUCCÈS

Près de 400 personnes ont participé au Symposium international de l'érable les 20 et 21 novembre dernier. Les conférences et les panels ont été très appréciés et 95 % des répondants au sondage se sont dits satisfaits ou



très satisfaits de l'événement. Les deux tiers des participants étaient des acériculteurs, 20 % des intervenants du secteur et 8 % des membres de la relève. Les thèmes les plus appréciés (plus de 90 %) ont été le transfert des entreprises acéricoles et les perspectives de développement de l'industrie. Les deux autres thèmes, authenticité et qualité du produit et innovation et production, ont été pertinents pour plus de 80 % des répondants. On a également souligné la qualité et la disponibilité de la traduction simultanée des conférences.

Les conférences parallèles ont connu un grand succès et la salle où elles se tenaient a dû être agrandie dès la pause dîner du 20 novembre. Les partenaires qui ont fait ces présentations étaient très heureux de la présence et de la participation des producteurs.

Nombreux sont ceux qui souhaitent que cet événement se répète dans les prochaines années. Les conférenciers et les panélistes ont tous qualifié l'événement de succès et ont adoré pouvoir discuter avec les producteurs et les intervenants du secteur. Les occasions de réseautage et l'établissement de nouvelles relations d'affaires ont également été partie prenante du succès du Symposium. Les corridors ont été des lieux aussi importants de discussions que les salles de conférences. La décision sur le retour du Symposium relève du conseil d'administration de la Fédération.

Nous en profitons pour remercier une fois de plus toutes les personnes qui ont été impliquées de près ou de loin dans le succès de cet événement, incluant les conférenciers, les panélistes et tous ceux qui se sont déplacés pour venir assister aux conférences et pour faire partie des discussions. Un merci particulier à nos partenaires principaux sans qui nous n'aurions pas pu organiser un événement d'une telle qualité : Les équipements d'érablière CDL, partenaire principal, la coopérative Citadelle, partenaire prestige, ainsi que Les équipements Lapierre, la Banque Nationale, Dominion & Grimm et Epsilia, nos partenaires platine.

Les photos de l'événement et les présentations des conférenciers sont disponibles sur le site symposium-érable.com, sous les onglets Programmation et Conférences. ♦



EN RÉGION

DÉBUT DE LA TOURNÉE DES RÉGIONS LE 25 JANVIER

Les producteurs acéricoles des quatre coins du Québec sont invités à participer à la tournée d'information qui débutera le 25 janvier à Havelock pour se terminer le 18 février dans la région d'Appalaches/Beauce/Lotbinière.

Les représentants de la Fédération sillonneront les routes des douze régions acéricoles pour aller rencontrer les producteurs et les informer des dossiers de l'heure et des priorités pour l'année 2016. ♦

JANVIER

25	Saint-Jean/Valleyfield	19 h	Érablière l'Hermine Havelock
26	Saint-Hyacinthe	19 h	Salle Châtelaine, Saint-Hyacinthe
27	Mauricie	19 h	Cabane à Sucre Du-Boisé Trois-Rivières
28	Bas-Saint-Laurent/Gaspésie (Témiscouata)	19 h	Centre des loisirs Témiscouata-sur-le-Lac
29	Bas-Saint-Laurent/Gaspésie (Mont-Joli)	13 h	Centre le Colombien de la Mitis inc., Mont-Joli

FÉVRIER

3	Lanaudière	19 h 30	Fédération UPA Lanaudière Joliette
4	Outaouais/Laurentides	19 h 30	Salle municipale Brébeuf
8	Appalaches/Beauce/Lotbinière	19 h 30	Hôtel Balmoral Thetford Mines
9	Centre-du-Québec	19 h	Salle De L'Académie de danse Victoriaville
10	Estrie (Sherbrooke)	19 h 30	Hôtel Le Président Sherbrooke
11	Estrie (Lac-Mégantic)	19 h 30	Salle municipale Frontenac
15	Côte-du-Sud	19 h 30	École secondaire Saint-Paul de Montmigny
16	Québec/Rive-Nord	19 h 30	Restaurant Motel Le Chavigny Deschambault
17	Beauce	19 h 30	Georgesville Saint-Georges
18	Appalaches/Beauce/Lotbinière	19 h 30	Centre communautaire Saint-Narcisse

JOURNÉES ACÉRICOLLES 2016

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) invite les acériculteurs aux Journées acéricoles 2016.

Au menu : un programme riche et adapté aux réalités acéricoles, basé sur le thème : « L'innovation et l'aménagement durable, c'est rentable! ». Dix rendez-vous sont au calendrier du MAPAQ du 8 janvier au 4 février dans différentes régions du Québec.

Pour plus de détails, visitez le fpaq.ca, dans la section Producteurs/Formation et activités ou mapaq.ca. ♦